

États financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de

ROGERS SUGAR INC.

Trimestres et périodes de neuf mois clos le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018

(aucun audit ni examen des présents n'a été réalisé par les auditeurs externes indépendants de la Société)

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)

États intermédiaires consolidés résumés du résultat net et du résultat global
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

États intermédiaires consolidés résumés du résultat net	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	29 juin 2019	30 juin 2018	29 juin 2019	30 juin 2018
Produits (note 19)	191 448 \$	199 056 \$	586 720 \$	593 394 \$
Coût des ventes	160 707	167 626	493 218	491 796
Marge brute	30 741	31 430	93 502	101 598
Charges administratives et de vente	8 153	8 067	24 219	25 105
Frais de distribution	4 018	4 067	12 336	10 624
	12 171	12 134	36 555	35 729
Résultat des activités d'exploitation	18 570	19 296	56 947	65 869
Produits financiers (note 6)	(117)	(136)	(309)	(404)
Charges financières (note 6)	4 388	4 343	13 579	12 801
Charges financières nettes (note 6)	4 271	4 207	13 270	12 397
Bénéfice avant impôt sur le résultat	14 299	15 089	43 677	53 472
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat				
Exigible	4 333	4 950	12 046	14 876
Différé	(466)	(1 155)	(223)	(500)
	3 867	3 795	11 823	14 376
Bénéfice net	10 432 \$	11 294 \$	31 854 \$	39 096 \$
Bénéfice net par action (note 14)				
De base	0,10 \$	0,11 \$	0,30 \$	0,37 \$
Dilué	0,10 \$	0,10 \$	0,30 \$	0,33 \$

États intermédiaires consolidés résumés du résultat global	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	29 juin 2019	30 juin 2018	29 juin 2019	30 juin 2018
Bénéfice net	10 432 \$	11 294 \$	31 854 \$	39 096 \$
Autres éléments du résultat global				
Éléments qui pourraient être reclassés par la suite dans le résultat net				
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	(2 161)	(134)	(4 792)	(695)
Impôt relatif aux autres éléments du résultat global (note 9)	573	35	1 270	184
Écarts de conversion	(401)	333	190	804
	(1 989)	234	(3 332)	293
Bénéfice net et résultat global pour la période	8 443 \$	11 528 \$	28 522 \$	39 389 \$

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)

États intermédiaires consolidés résumés de la situation financière
(en milliers de dollars)

	29 juin 2019	29 septembre 2018	30 juin 2018
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie	1 270 \$	2 101 \$	2 230 \$
Liquidités soumises à des restrictions (note 7)	–	846	1 475
Clients et autres débiteurs	75 050	81 736	76 554
Stocks (note 8)	220 195	179 325	221 467
Charges payées d'avance	4 814	5 304	4 107
Impôt sur le résultat à recevoir	1 450	–	–
Instruments financiers dérivés (note 9)	3 064	4 011	1 379
Total des actifs courants	305 843	273 323	307 212
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	216 423	208 899	201 887
Immobilisations incorporelles	36 178	38 947	40 252
Autres actifs	839	985	1 059
Actifs d'impôt différé	14 265	12 976	14 309
Instruments financiers dérivés (note 9)	125	2 072	2 089
Goodwill	333 007	333 007	332 690
Total des actifs non courants	600 837	596 886	592 286
Total des actifs	906 680 \$	870 209 \$	899 498 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Découvert bancaire	– \$	5 469 \$	– \$
Facilité de crédit renouvelable (note 10)	47 000	12 000	37 000
Fournisseurs et autres créditeurs	121 608	113 777	104 795
Impôt sur le résultat à payer	–	3 506	4 224
Provisions	870	1 006	799
Obligations liées aux contrats de location-financement	50	50	50
Instruments financiers dérivés (note 9)	1 839	1 847	2 603
Tranche à court terme des autres passifs à long terme (note 11)	–	773	1 375
Total des passifs courants	171 367	138 428	150 846
Passifs non courants			
Facilité de crédit renouvelable (note 10)	160 000	160 000	175 000
Avantages du personnel	31 696	31 494	37 908
Provisions	1 140	1 199	1 446
Instruments financiers dérivés (note 9)	3 846	2 720	2 750
Obligations liées aux contrats de location-financement	864	64	76
Débtentures convertibles subordonnées non garanties (note 12)	143 772	142 421	142 003
Passifs d'impôt différé	44 037	44 238	42 974
Total des passifs non courants	385 355	382 136	402 157
Total des passifs	556 722 \$	520 546 \$	553 003 \$
Capitaux propres			
Capital social (note 13)	100 639	100 639	101 022
Surplus d'apport	300 580	300 436	300 388
Composante capitaux propres des débtentures convertibles subordonnées non garanties (note 12)	5 085	5 085	5 085
Déficit	(59 670)	(63 171)	(61 586)
Cumul des autres éléments du résultat global	3 324	6 656	1 586
Total des capitaux propres	349 958	349 645	346 495
Total des passifs et des capitaux propres	906 680 \$	870 209 \$	899 498 \$

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)

États intermédiaires consolidés résumés des variations des capitaux propres
(en milliers de dollars, sauf les nombres d'actions)

Pour la période de neuf mois close le 29 juin 2019									
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débetures convertibles	Cumul du profit latent sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit (de la perte) sur les couvertures de flux de trésorerie	Cumul des écarts de conversion	Déficit	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 29 septembre 2018	105 008 070	100 639	300 436	5 085	6 070	272	314	(63 171)	349 645
Bénéfice net pour la période	-	-	-	-	-	-	-	31 854	31 854
Dividendes (note 13)	-	-	-	-	-	-	-	(28 353)	(28 353)
Rémunération fondée sur des actions (note 15)	-	-	144	-	-	-	-	-	144
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	-	-	-	-	-	(3 522)	-	-	(3 522)
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	190	-	190
Solde au 29 juin 2019	105 008 070	100 639	300 580	5 085	6 070	(3 250)	504	(59 670)	349 958

Pour la période de neuf mois close le 30 juin 2018									
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débetures convertibles	Cumul du profit latent sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit (de la perte) sur les couvertures de flux de trésorerie	Cumul des écarts de conversion	Déficit	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2017	105 743 582	101 335	300 247	3 141	1 190	295	(192)	(71 860)	334 156
Bénéfice net pour la période	-	-	-	-	-	-	-	39 096	39 096
Dividendes (note 13)	-	-	-	-	-	-	-	(28 521)	(28 521)
Rachat et annulation d'actions (note 13)	(336 900)	(323)	-	-	-	-	-	(1 489)	(1 812)
Rémunération fondée sur des actions (note 15)	-	-	141	-	-	-	-	-	141
Conversion de débetures convertibles en actions ordinaires (note 12)	1 388	10	-	-	-	-	-	-	10
Remboursement de débetures convertibles (note 12)	-	-	-	(1 188)	-	-	-	1 188	-
Émission de débetures convertibles, après impôt (note 12)	-	-	-	3 132	-	-	-	-	3 132
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	-	-	-	-	-	(511)	-	-	(511)
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	804	-	804
Solde au 30 juin 2018	105 408 070	101 022	300 388	5 085	1 190	(216)	612	(61 586)	346 495

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)

Tableaux intermédiaires consolidés résumés des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	29 juin 2019	30 juin 2018	29 juin 2019	30 juin 2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Bénéfice net	10 432 \$	11 294 \$	31 854 \$	39 096 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	3 788	3 964	11 462	11 042
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 5)	943	982	2 828	2 836
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés comprise dans le coût des ventes	(3 066)	(712)	(471)	(5 035)
Charge d'impôt sur le résultat	3 867	3 795	11 823	14 376
Cotisations aux régimes de retraite	(2 439)	(2 522)	(6 640)	(6 684)
Charge de retraite	2 306	2 495	6 842	5 423
Charges financières nettes (note 6)	4 271	4 207	13 270	12 397
Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres (note 15)	46	55	144	141
Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (note 15)	(25)	–	85	–
Profit résultant de la disposition d'immobilisations corporelles	–	(17)	(16)	(17)
Autres	(1)	–	4	–
	20 122	23 541	71 185	73 575
Variations des éléments suivants :				
Clients et autres débiteurs	6 344	(3 763)	6 721	4 305
Stocks	(69 805)	(63 128)	(40 762)	(32 994)
Charges payées d'avance	3 437	(2 179)	490	(1 118)
Fournisseurs et autres créditeurs	62 435	45 916	8 273	(29 828)
Provisions	(169)	(217)	(195)	(710)
	2 242	(23 371)	(25 473)	(60 345)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	22 364	170	45 712	13 230
Intérêts payés	(5 833)	(4 394)	(13 831)	(12 380)
Impôt sur le résultat payé	(4 601)	(3 560)	(16 662)	(9 703)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	11 930	(7 784)	15 219	(8 853)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes payés (note 13)	(9 451)	(9 517)	(28 353)	(28 551)
Diminution du découvert bancaire	–	–	(5 469)	–
(Diminution) augmentation de la facilité de crédit renouvelable (note 12)	(1 000)	8 000	35 000	42 000
Émission de débentures convertibles (note 14)	–	12 067	–	93 267
Remboursement de débentures convertibles (note 14)	–	–	–	(59 990)
Paieement de frais de financement	–	(150)	–	(272)
Rachat et annulation d'actions (note 15)	–	(1 812)	–	(1 812)
Exercice d'options sur actions	–	–	–	–
(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(10 451)	8 588	1 178	44 642
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Regroupement d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise (note 4)	–	–	–	(38 986)
Entrées d'immobilisations corporelles, après déduction du produit de la disposition	(7 349)	(4 645)	(17 235)	(11 570)
Entrées d'immobilisations incorporelles	–	(36)	(2)	(267)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(7 349)	(4 681)	(17 237)	(50 823)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	(161)	60	9	231
Diminution nette de la trésorerie	(6 031)	(3 817)	(831)	(14 803)
Trésorerie à l'ouverture de la période	7 301	6 047	2 101	17 033
Trésorerie à la clôture de la période	1 270 \$	2 230 \$	1 270 \$	2 230 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 16)

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

1. Entité présentant l'information financière

Rogers Sugar Inc. (« Rogers » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social de Rogers est situé au 123, rue Rogers à Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 3V2. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Rogers pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018 comprennent les comptes de Rogers et des filiales qu'elle contrôle directement et indirectement, soit Lantic Inc. (« Lantic ») et The Maple Treat Corporation (« TMTC », anciennement connu sous le nom L.B. Maple Treat Corporation, ou « LBMTTC ») (collectivement, la « Société »). Les activités principales de la Société consistent à raffiner, à emballer et à commercialiser le sucre et les produits de l'érable.

2. Mode de présentation et déclaration de conformité

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, selon les méthodes comptables appliquées par la Société dans ses plus récents états financiers consolidés annuels audités, sauf pour ce qui est de l'adoption des modifications de l'IFRS 2, de l'IFRS 15, de l'IFRIC 22 et des *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016* comme il est décrit à la note 3 b). Certaines informations, particulièrement celles par voie de notes afférentes, qui sont normalement comprises dans les états financiers consolidés annuels audités préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), ont été omises ou résumées. Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ne comprennent donc pas toute l'information requise pour les états financiers consolidés annuels et, par conséquent, ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés annuels audités et des notes afférentes établis pour l'exercice clos le 29 septembre 2018. Aucun audit ni examen des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités trimestriels n'a été réalisé par les auditeurs externes de la Société et le conseil d'administration en a autorisé la publication le 1^{er} août 2019.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants des états consolidés résumés non audités de la situation financière :

- i) les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur;
- ii) les droits à l'appréciation d'actions réglés en trésorerie et les unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie sont évalués à la juste valeur;

2. Mode de présentation et déclaration de conformité (suite)

b) Base d'évaluation (suite)

iii) le passif au titre des prestations définies est comptabilisé comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminué du total de la juste valeur des actifs des régimes et des coûts des services passés non comptabilisés;

iv) les actifs acquis et les passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire et pour les montants par action.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice en question.

Dans le cadre de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités, les jugements importants posés par la direction dans l'application des méthodes comptables de la Société ainsi que les principales sources d'estimation relative à l'incertitude sont les mêmes que ceux appliqués et décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 29 septembre 2018.

3. Principales méthodes comptables

a) Méthode de consolidation

i) Filiales

Les états financiers consolidés comprennent la Société et la filiale qu'elle contrôle, à savoir Lantic Inc. (« Lantic ») et ses filiales, soit TMTC, 9020-2292 Québec Inc. (« Decacer ») et Highland Sugarworks Inc. (« Highland ») (les trois dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMTC »). Le contrôle existe lorsque la Société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle, jusqu'à la date de la perte de ce contrôle.

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Méthode de consolidation (suite)

i) Filiales (suite)

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intersociétés, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

b) Nouvelles normes et interprétations adoptées

Les principales méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 29 septembre 2018 ont été appliquées uniformément lors de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités, sauf pour ce qui suit.

i) IFRS 2, *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié les modifications apportées à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier la manière selon laquelle certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions doivent être comptabilisés. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. À des fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation :

- des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie;
- des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source; et
- d'une modification des modalités qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

La Société a adopté les modifications apportées à l'IFRS 2 lors de l'établissement de ses états financiers intermédiaires consolidés de l'exercice ouvert le 30 septembre 2018. L'adoption des modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Nouvelles normes et interprétations adoptées (suite)

ii) IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires — opérations de troc impliquant des services de publicité*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est autorisée.

La norme préconise un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients et deux méthodes de comptabilisation des produits des activités ordinaires : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle consiste en une analyse en cinq étapes des transactions axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés et quel montant est comptabilisé. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société a adopté l'IFRS 15 lors de l'établissement de ses états financiers intermédiaires consolidés de l'exercice ouvert le 30 septembre 2018. L'adoption de la norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

iii) IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*.

L'interprétation précise que la date de la transaction servant à déterminer le cours de change à appliquer lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou d'une partie de ceux-ci) correspond à la date à laquelle la comptabilisation initiale par l'entité de l'actif ou du passif non monétaire au titre d'une contrepartie versée ou reçue par anticipation a eu lieu.

L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise.

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Nouvelles normes et interprétations adoptées (suite)

iii) IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée* (suite)

La Société a adopté l'interprétation lors de l'établissement de ses états financiers intermédiaires consolidés de l'exercice ouvert le 30 septembre 2018. L'adoption de l'interprétation n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

iv) *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016*

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte visant trois normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles. Chacune de ces normes révisées comporte des dispositions transitoires et des dates de prise d'effet qui lui sont propres.

Les normes suivantes ont fait l'objet d'une révision.

- Suppression des exemptions périmées visant les nouveaux adoptants prévues par l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Clarification que le choix d'évaluer une entreprise associée ou une coentreprise à sa juste valeur aux termes de l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, en ce qui a trait à une participation détenue directement, ou détenue indirectement par une société de capital-risque ou toute autre entité admissible, peut se faire en fonction de chaque participation. Les modifications s'appliquent de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Société a adopté ces modifications lors de l'établissement de ses états financiers intermédiaires consolidés de l'exercice ouvert le 30 septembre 2018. L'adoption des modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

c) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à la période close le 29 juin 2019 et n'ont pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités. Les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées faisant actuellement l'objet d'un examen sont les suivantes.

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

i) IFRS 16, *Contrats de location*

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adopté avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*.

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

Cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17, tout en exigeant de ce dernier qu'il présente des informations plus exhaustives. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

La Société a l'intention d'adopter l'IFRS 16 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice qui sera ouvert le 29 septembre 2019.

D'après l'évaluation préliminaire, la société s'attend à ce que l'adoption de l'IFRS 16 ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés, car elle comptabilisera de nouveaux actifs et passifs au titre de ses contrats de location simple pour les entrepôts, les biens nécessaires à l'exploitation, les wagons et le matériel de production. En outre, la nature et le calendrier des charges liées à ces contrats de location changeront puisqu'aux termes de l'IFRS 16, les charges liées aux contrats de location simple constatés selon le mode linéaire sont remplacées par une dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et une charge d'intérêts sur les obligations locatives. Au fil du temps, les charges liées aux contrats de location simple diminueront et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les charges d'intérêts augmenteront.

La société a l'intention d'adopter cette norme en appliquant l'approche rétrospective modifiée, sans retraitement de la période comparative, selon laquelle l'actif au titre de droits d'utilisation est évalué à un montant équivalent à l'obligation locative. Conformément à l'approche rétrospective modifiée, la Société a choisi d'utiliser les mesures de simplification suivantes, lesquelles peuvent être appliquées une fois que l'IFRS 16 a été adoptée.

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

i) IFRS 16, *Contrats de location* (suite)

- Au lieu de réapprécier si un contrat constitue ou comprend un contrat de location à la date d'application initiale, la Société appliquera l'IFRS 16 aux contrats qu'elle avait antérieurement identifiés comme des contrats de location en application de l'IAS 17, *Contrats de location*.
- Au lieu d'effectuer un test de dépréciation, la Société s'appuiera sur l'évaluation qu'elle a faite de sa provision pour les contrats de location déficitaires aux termes de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. La Société ajustera les actifs au titre des droits d'utilisation à la date d'application initiale du montant comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière au titre de sa provision pour les contrats de location déficitaires immédiatement avant la date d'application initiale.
- La Société comptabilisera les contrats de location qui expireront à l'intérieur des 12 mois suivant le 28 septembre 2019 comme s'il s'agissait de contrats de location à court terme.
- La Société utilisera des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location à la date d'application initiale.

Selon l'information dont elle disposera au 1^{er} août 2019, la Société prévoit inscrire à son bilan consolidé du 29 septembre 2019 des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives d'une valeur allant de 16 millions de dollars à 18 millions de dollars.

L'incidence réelle de l'application initiale de l'IFRS 16 pourrait être différente des estimations fournies étant donné que la Société n'a pas encore finalisé tous ses calculs.

ii) IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relativement aux traitements fiscaux*.

L'interprétation énonce les critères de comptabilisation des passifs et actifs d'impôt exigible et différé dans les cas où il existe des incertitudes relativement aux traitements fiscaux.

L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est autorisée.

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

ii) IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (suite)

L'interprétation exige d'une entité :

- qu'elle détermine si elle doit tenir compte de certains traitements fiscaux séparément ou s'ils devraient plutôt être regroupés, en fonction de la méthode offrant les meilleures prévisions quant au dénouement de l'incertitude;
- qu'elle comptabilise une incertitude relative au montant de l'impôt à payer (ou à recouvrer) s'il est probable qu'elle payera (ou recouvrera) un montant au titre de l'incertitude; et
- qu'elle évalue une incertitude fiscale en fonction du montant le plus probable ou de la valeur attendue, selon la méthode fournissant la meilleure prévision du montant à payer (à recouvrer).

La Société a l'intention d'adopter l'interprétation lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice qui sera ouvert le 29 septembre 2019. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

iii) *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017*

Le 12 décembre 2017, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte visant trois normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles.

Les modifications s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2019, l'application anticipée étant autorisée. Chacune de ces normes révisées comporte des dispositions transitoires qui lui sont propres.

Les normes suivantes ont fait l'objet d'une révision.

- IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et IFRS 11, *Partenariats* – afin de clarifier la façon dont une entreprise comptabilise une hausse de sa participation dans une entreprise commune répondant à la définition d'entreprise;
- IAS 12, *Impôts sur le résultat* – afin de clarifier le fait que toutes les incidences fiscales liées aux dividendes sont comptabilisées de manière uniforme avec les transactions qui ont généré le bénéfice distribuable – par exemple, dans le résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres;
- IAS 23, *Coûts d'emprunt* – afin de clarifier le fait que les emprunts spécifiques, par exemple les fonds empruntés précisément pour financer la construction d'un actif admissible, sont transférés dans le portefeuille d'emprunt général une fois la construction de l'actif admissible achevée.

La Société a l'intention d'adopter ces modifications lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice qui sera ouvert le 29 septembre 2019. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

iv) Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié une version révisée du *Cadre conceptuel de l'information financière* (le « Cadre ») qui sous-tend les normes IFRS. De plus, l'IASB a mis à jour les références au Cadre figurant dans les normes IFRS en publiant le document *Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS* (les « Modifications »).

Les deux documents entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020. L'application anticipée est autorisée.

La Société n'a pas l'intention d'adopter les Modifications lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice qui sera ouvert le 4 octobre 2020. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

4. Regroupements d'entreprises

Le 18 novembre 2017, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Decacer en contrepartie d'un montant total de 43,0 millions de dollars (42,1 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise) (la « transaction relative à Decacer »). La Société a financé l'acquisition, y compris les coûts de la transaction, en effectuant un prélèvement sur la facilité de crédit modifiée de la Société de 265,0 millions de dollars (se reporter à la note 10, « Facilité de crédit renouvelable »).

Decacer est un important embouteilleur et distributeur de sirop d'érable de marque et de marque maison ainsi que de sucre d'érable établi à Dégelis, au Québec.

La Société a déterminé la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris en fonction de l'estimation provisoire la plus juste de la direction quant à leur juste valeur, après prise en compte de toutes les informations pertinentes disponibles à ce moment. À la date de présentation de l'information, la Société avait complété l'attribution du prix d'achat à l'égard des actifs nets identifiables et du goodwill et aucun ajustement n'y avait été apporté par rapport à celle présentée dans les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 29 septembre 2018.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

5. Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement ont été imputées aux états intermédiaires consolidés résumés non audités du résultat net et du résultat global de la façon suivante.

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	29 juin 2019	30 juin 2018	29 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles				
Coût des ventes	3 659	3 865	11 071	10 730
Charges administratives et de vente	129	99	391	312
	3 788	3 964	11 462	11 042
Amortissement des immobilisations incorporelles				
Charges administratives et de vente	943	982	2 828	2 836
Charges d'amortissement totales	4 731	4 946	14 290	13 878

6. Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières comptabilisés dans le bénéfice net sont les suivants.

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	29 juin 2019	30 juin 2018	29 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$	\$	\$
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 9)	117	136	309	404
Produits financiers	117	136	309	404
Charges d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties, y compris la charge de désactualisation ¹	2 093	2 077	6 257	5 619
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	1 317	1 291	3 895	4 094
Amortissement des frais de financement différés	294	315	883	1 093
Autres charges d'intérêts	684	660	2 544	1 995
Charges financières	4 388	4 343	13 579	12 801
Charges financières nettes comptabilisées dans le bénéfice net	4 271	4 207	13 270	12 397

1) Comprend une charge de désactualisation de 205 \$ et de 610 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 29 juin 2019, respectivement (197 \$ et 586 \$, respectivement, au 30 juin 2018).

7. Liquidités soumises à des restrictions

Les liquidités soumises à des restrictions correspondent aux soldes pris en charge par la Société après avoir acquis la totalité des actions émises et en circulation de TMTC.

Le 1^{er} décembre 2016, TMTC a fait l'acquisition de la totalité des actions de catégorie A émises et en circulation de Grand Nord, contre une contrepartie en trésorerie de 7,0 millions de dollars (laquelle a été entiercée) payable en versements trimestriels et conditionnelle à l'atteinte de cibles mensuelles et annuelles en matière de volume des ventes réalisées auprès d'un client particulier au cours des périodes de douze mois qui seront closes les 30 novembre 2017 et 2018. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie à 6,6 millions de dollars et a été calculée selon une prévision pondérée en fonction de la probabilité du paiement de la contrepartie conditionnelle et un taux d'actualisation de 3,45 %. Au 29 juin 2019, la somme en trésorerie entiercée et la juste valeur de la contrepartie conditionnelle à payer se chiffraient à néant (0,8 million de dollars et 0,8 million de dollars au 29 septembre 2018, respectivement; 1,5 million de dollars et 1,4 million de dollars au 30 juin 2018, respectivement) (se reporter à la note 11, « Autres passifs à long terme »).

8. Stocks

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 29 juin 2019, les stocks comptabilisés dans le coût des ventes se sont chiffrés à 165,2 millions de dollars et à 499,2 millions de dollars, respectivement (171,4 millions de dollars et 499,8 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 juin 2018).

9. Instruments financiers

Les informations concernant l'exposition aux risques, en particulier le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux actions, sont présentées dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 29 septembre 2018. L'exposition aux risques de la Société n'a pas changé de façon importante au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 29 juin 2019.

Pour ce qui est des actifs et des passifs financiers évalués au coût amorti au 29 juin 2019, la Société a déterminé que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme avoisinait la juste valeur de ceux-ci en raison des durées relativement courtes de ces instruments.

9. Instruments financiers (suite)

Le détail des profits ou des pertes inscrits au cours de l'exercice dans le cadre de l'évaluation à la valeur de marché de tous les instruments financiers dérivés en circulation et instruments dérivés incorporés en circulation à la clôture du trimestre est fourni ci-après. Les montants au titre des contrats à terme normalisés sur le sucre (lesquels contrats sont des instruments financiers dérivés) dans ce tableau sont présentés après compensation des marges de variation payées aux courtiers ou reçues de ces derniers à la clôture de la période considérée. Les contrats à terme sur le gaz naturel et les contrats à terme normalisés sur le sucre ont été évalués à la valeur de marché au moyen des valeurs à la cote publiées pour ces marchandises, alors que les contrats de change à terme ont été évalués à la valeur de marché au moyen des taux publiés par l'institution financière constituant la contrepartie à ces contrats.

Les calculs de la juste valeur des contrats sur le gaz naturel, des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt comprennent un ajustement lié au risque de crédit de la Société ou de la contrepartie, selon le cas.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des instruments financiers dérivés de la Société au 29 juin 2019, au 29 septembre 2018 et au 30 juin 2018.

	Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	29 juin 2019		29 juin 2019	
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	–	46	195	–
Contrats de change à terme	2 856	79	–	157
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces				
Contrats à terme sur le gaz naturel	–	–	1 644	2 307
Swaps de taux d'intérêt	208	–	–	1 382
	3 064	125	1 839	3 846

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers (suite)

	Actifs financiers		Passifs financiers		Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	29 septembre 2018				30 juin 2018			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net								
Contrats à terme normalisés sur le sucre	364	–	–	135	–	–	32	74
Contrats de change à terme	3 187	58	–	–	1 151	403	–	–
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces								
Contrats à terme sur le gaz naturel	–	–	1 847	2 585	–	–	2 571	2 676
Swaps de taux d'intérêt	460	2 014	–	–	228	1 686	–	–
	4 011	2 072	1 847	2 720	1 379	2 089	2 603	2 750

Pour les trimestres clos les

	Montant imputé au coût des ventes Profit (perte) latent(e)		Montant imputé aux produits financiers		Autres éléments du résultat global	
	29 juin 2019	30 juin 2018	29 juin 2019	30 juin 2018	29 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(551)	886	–	–	–	–
Contrats de change à terme	2 541	(761)	–	–	–	–
Dérivés incorporés	–	–	–	–	–	–
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces						
Contrats à terme sur le gaz naturel	510	759	–	–	(1 051)	(177)
Swaps de taux d'intérêt	–	–	117	136	(1 110)	43
	2 500	884	117	136	(2 161)	(134)

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers (suite)

	Pour les périodes de neuf mois closes les					
	Montant imputé au coût des ventes Profit (perte) latent(e)		Montant imputé aux produits financiers		Autres éléments du résultat global	
	29 juin	30 juin	29 juin	30 juin	29 juin	30 juin
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(1 565)	(1 258)	-	-	-	-
Contrats de change à terme	(237)	544	-	-	-	-
Dérivés incorporés	-	51	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces						
Contrats à terme sur le gaz naturel	1 315	2 133	-	-	(835)	(1 210)
Swaps de taux d'intérêt	-	-	309	404	(3 957)	515
	(487)	1 470	309	404	(4 792)	(695)

Le tableau qui suit présente un sommaire des composantes des instruments de couverture des autres éléments du résultat global de la Société au 29 juin 2019 et au 30 juin 2018.

	29 juin 2019			30 juin 2018		
	Contrats à terme sur le gaz naturel \$	Swaps de taux d'intérêt \$	Total \$	Contrats à terme sur le gaz naturel \$	Swaps de taux d'intérêt \$	Total \$
Solde d'ouverture des autres éléments du résultat global	(2 679)	3 049	370	(1 700)	2 101	401
Impôt sur le résultat	712	(810)	(98)	450	(556)	(106)
Solde d'ouverture des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	(1 967)	2 239	272	(1 250)	1 545	295
Variation de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	480	(3 648)	(3 168)	922	920	1 842
Montants reclassés dans le résultat net	(1 315)	(309)	(1 624)	(2 133)	(404)	(2 537)
Impôt sur le résultat	221	1 049	1 270	319	(135)	184
Solde de clôture des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	(2 581)	(669)	3 250	(2 142)	1 926	(216)

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 29 juin 2019, les dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie étaient considérés comme pleinement efficaces et aucune partie inefficace n'a été comptabilisée dans le résultat net.

Les pertes nettes présentées dans le cumul des autres éléments du résultat global et devant être reclassées dans le résultat net au cours des douze prochains mois devraient être de l'ordre de 0,6 million de dollars.

9. Instruments financiers (suite)

Pour atténuer le risque lié aux flux de trésorerie futurs découlant des fluctuations des taux d'intérêt, la Société a conclu deux swaps de taux d'intérêt au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2019. Le premier swap, qui correspond à un montant notionnel de 20,0 millions de dollars, s'étend sur 5 ans, est assorti d'un taux de 2,08 % et entre en vigueur le 12 mars 2019. Le deuxième swap est un swap différé de taux d'intérêt qui correspond à un montant notionnel de 80,0 millions de dollars, est assorti d'un taux de 2,17 % et entre en vigueur le 28 juin 2022.

Les montants notionnels globaux de tous les swaps de taux d'intérêt sont les suivants.

Exercice au cours duquel a eu lieu la conclusion du contrat	Période	Valeur totale (\$)
Exercice 2014	30 juin 2014 au 28 juin 2019 – 2,09 %	10 000
Exercice 2015	28 juin 2018 au 28 juin 2020 – 1,959 %	30 000
Exercice 2017	29 mai 2017 au 28 juin 2022 – 1,454 %	20 000
Exercice 2017	1 ^{er} septembre 2017 au 28 juin 2022 – 1,946 %	30 000
Exercice 2017	29 juin 2020 au 29 juin 2022 – 1,733 %	30 000
Exercice 2019	12 mars 2019 au 28 juin 2024 – 2,08 %	20 000
Exercice 2019	28 juin 2022 au 28 juin 2024 – 2,17 %	80 000

10. Facilité de crédit renouvelable

Compte tenu de sa facilité de crédit renouvelable modifiée, de ses emprunts supplémentaires effectués en vertu de l'option accordéon et de ses emprunts supplémentaires effectués en vertu de l'option accordéon pour TMTTC, la Société dispose d'un fonds de roulement totalisant 265,0 millions de dollars aux termes duquel elle peut emprunter des fonds au taux préférentiel, au TIOL ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers.

Certains actifs de la Société, notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, ont été donnés en garantie quant à la facilité de crédit renouvelable. Au 29 juin 2019, des actifs de 442,0 millions de dollars ont été donnés en garantie (376,7 millions de dollars au 29 septembre 2018 et 438,7 millions de dollars au 30 juin 2018).

La facilité de crédit renouvelable modifiée arrivera à échéance le 28 juin 2023.

Les montants suivants étaient impayés aux dates indiquées ci-après.

	29 juin 2019	29 septembre 2018	30 juin 2018
	\$	\$	\$
Montant impayé sur la facilité de crédit renouvelable			
Courant	47 000	12 000	37 000
Non courant	160 000	160 000	175 000
	207 000	172 000	212 000

10. Facilité de crédit renouvelable (suite)

Un montant de 160,0 millions de dollars est présenté comme étant non courant au 29 juin 2019 étant donné que nous ne prévoyons pas l'acquitter au cours des douze prochains mois.

La valeur comptable de la facilité de crédit renouvelable avoisine la juste valeur de celle-ci, puisque les emprunts portent intérêt à des taux variables.

11. Autres passifs à long terme

	29 juin 2019		29 septembre 2018		30 juin 2018	
	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	773	–	4 469	822	4 469	822
Charge de désactualisation	77	–	190	8	110	15
Écart de conversion	–	–	–	30	–	23
Paiement effectué	(850)	–	(3 886)	(860)	(3 204)	(860)
Solde de clôture	–	–	773	–	1 375	–

12. Débentures convertibles subordonnées non garanties

Les débentures convertibles en circulation sont présentées dans le tableau suivant.

	29 juin 2019	29 septembre 2018	30 juin 2018
	\$	\$	\$
Sixième série	57 500	57 500	57 500
Septième série	97 750	97 750	97 750
Total de la valeur nominale	155 250	155 250	155 250
Moins les frais de financement différés	(5 747)	(6 488)	(6 707)
Moins la composante capitaux propres	(6 930)	(6 930)	(8 117)
Charge de désactualisation liée à la composante capitaux propres	1 199	589	1 577
Total de la valeur comptable – non courant	143 772	142 421	142 003

Au 29 juin 2019, la juste valeur des débentures de sixième et de septième séries s'établissait approximativement à 158,2 millions de dollars selon le cours de celles-ci.

Cinquième série

Le 28 mars 2018, une partie du produit net découlant de l'émission de débentures de septième série a servi au remboursement des débentures convertibles subordonnées non garanties de cinquième série à 5,75 % (les « débentures de cinquième série »). La somme du remboursement s'est élevée à 59 990 \$, étant donné que des débentures convertibles ont été converties par les porteurs en 1 388 actions ordinaires, pour un montant de 10 \$.

12. Débentures convertibles subordonnées non garanties (suite)

Septième série

Le 28 mars 2018, dans le cadre d'un placement par voie d'acquisition ferme effectué le 21 mars 2018, la Société a émis 85 000 débentures convertibles subordonnées non garanties de septième série à 4,75 % (les « débentures de septième série ») échéant le 30 juin 2025. Les intérêts sont payables semestriellement à terme échu le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, à compter du 30 juin 2018. Le produit brut de cette émission s'est élevé à 85,0 millions de dollars. Les débentures peuvent être converties au gré du porteur au prix de conversion de 8,85 \$ l'action (ce qui représente 9 604 519 actions ordinaires) en tout temps avant la date d'échéance, mais ne peuvent être remboursées par la Société avant le 30 juin 2021.

À compter du 30 juin 2021, mais avant le 30 juin 2023, les débentures pourront être remboursées par anticipation, en totalité ou en partie, au gré de la Société, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, à un prix égal à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé, pourvu que le cours moyen pondéré des actions ordinaires pendant la période de 20 jours de bourse consécutifs se terminant le cinquième jour de bourse précédant la veille de la date de remise du préavis de remboursement anticipé corresponde à au moins 125 % du prix de conversion de 8,85 \$ l'action sous-jacente à une débenture. À compter du 30 juin 2023, mais avant la date d'échéance, les débentures pourront être remboursées par anticipation à un prix égal à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé.

Au remboursement anticipé ou à la date d'échéance, la Société peut, à son gré, choisir de s'acquitter de son obligation de rembourser le capital des débentures en circulation en émettant et en remettant aux porteurs des débentures le nombre d'actions sous-jacentes aux débentures correspondant au quotient du capital des débentures en circulation devant être remboursées par anticipation ou qui sont échues divisé par 95 % du cours moyen pondéré des actions de RSI à la Bourse de Toronto pendant la période de 20 jours de bourse consécutifs se terminant le cinquième jour de bourse précédant la date fixée pour le remboursement anticipé ou à la date d'échéance, selon le cas.

Au remboursement anticipé ou à la date d'échéance, la Société remboursera la dette relative aux débentures convertibles en payant une somme égale au capital des débentures en circulation ainsi que l'intérêt couru et impayé sur celles-ci.

La Société a attribué 4,3 millions de dollars (3,1 millions de dollars après impôt) de débentures de septième série à une composante capitaux propres.

La Société a engagé une commission de placement et des frais d'émission de 4,5 millions de dollars, qui sont retranchés du passif au titre des débentures convertibles.

13. Capital social et autres composantes des capitaux propres

Au 29 juin 2019, un total de 105 008 070 actions ordinaires (105 008 070 au 29 septembre 2018 et 105 408 070 au 30 juin 2018) étaient en circulation.

13. Capital social et autres composantes des capitaux propres (suite)

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2018, des débentures de cinquième série correspondant à une somme de 10 \$ ont été converties au cours de la période considérée par les porteurs de titres en un total de 1 388 actions ordinaires. Cette conversion est une transaction sans effet sur la trésorerie et, par conséquent, elle ne figure pas dans le tableau intermédiaire consolidé résumé non audité des flux de trésorerie.

Le 22 mai 2019, la Société a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto pour procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités (l'« offre publique de rachat de 2019 »). La Société peut racheter jusqu'à concurrence de 1 500 000 actions ordinaires aux termes de cette offre qui a commencé le 24 mai 2019 et peut se poursuivre jusqu'au 23 mai 2020. En outre, la Société a conclu une convention d'achat d'actions automatique avec Scotia Capitaux Inc. dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2019. Aux termes de la convention, Scotia Capitaux peut acquérir, à son gré, des actions ordinaires pour le compte de la Société durant certaines périodes d'interdiction d'opérations, sous réserve du respect de certains paramètres visant le cours des actions et leur nombre.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2018, soit le 22 mai 2018, la Société a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto pour procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités (l'« offre publique de rachat de 2018 »). La Société pouvait racheter jusqu'à concurrence de 1 500 000 actions ordinaires aux termes de cette offre qui a commencé le 24 mai 2018 et s'est terminée le 23 mai 2019. Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2018, la Société a racheté 336 900 actions ordinaires d'une valeur comptable de 323 \$, pour une contrepartie en trésorerie totale de 1 812 \$. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions, soit 1 489 \$, a été porté au déficit. Toutes les actions acquises ont été annulées. En outre, la Société a conclu une convention d'achat d'actions automatique avec Scotia Capitaux Inc. dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2018. Aux termes de la convention, Scotia Capitaux peut acquérir, à son gré, des actions ordinaires pour le compte de la Société durant certaines périodes d'interdiction d'opérations, sous réserve du respect de certains paramètres visant le cours des actions et leur nombre.

La Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action pour les périodes de neuf mois closes le 29 juin 2019 et le 30 juin 2018. Ces dividendes se chiffrent comme suit.

	29 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Dividendes	28 353	28 521

14. Bénéfice par action

Le rapprochement du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action est le suivant.

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	29 juin 2019	30 juin 2018	29 juin 2019	30 juin 2018
Bénéfice de base par action				
Bénéfice net	10 432 \$	11 294 \$	31 854 \$	39 096 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation				
	105 008 070	105 678 005	105 008 070	105 721 663
Bénéfice de base par action				
	0,10 \$	0,11 \$	0,30 \$	0,37 \$
Bénéfice dilué par action				
Bénéfice net	10 432 \$	11 294 \$	31 854 \$	39 096 \$
Plus l'incidence des débetures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	1 529	861	4 570	4 160
	11 961 \$	12 155 \$	36 424 \$	43 256 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation				
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	105 008 070	105 678 005	105 008 070	105 721 663
Plus l'incidence des débetures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	18 006 457	11 045 198	18 006 457	23 562 012
	123 014 527	116 723 203	123 014 527	129 283 675
Bénéfice dilué par action				
	0,10 \$	0,10 \$	0,30 \$	0,33 \$

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 29 juin 2019, les options sur actions ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif. Pour le trimestre clos le 30 juin 2018, les options sur actions ainsi que les débetures de sixième série ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif. Pour la période de neuf mois close le 30 juin 2018, les options sur actions ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif.

15. Rémunération fondée sur des actions

a) Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres

La Société a réservé pour émission un total de 4 000 000 d'actions ordinaires (4 000 000 d'actions ordinaires au 29 septembre 2018 et 4 000 000 d'actions ordinaires au 30 juin 2018) d'un prix égal au cours moyen des opérations effectuées pendant les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % des actions visées par les options par année, et ce, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles viendront à échéance après dix ans. Dans le cas d'une cessation d'emploi, d'une démission, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité de longue durée, toutes les options sur les actions attribuées aux termes du régime d'options sur actions pour lesquelles les droits n'ont pas été acquis doivent faire l'objet d'une renonciation.

Le 3 décembre 2018, un total de 447 175 options sur actions ont été attribuées à certains hauts dirigeants à un prix de 5,58 \$ par action ordinaire.

Le 4 décembre 2017, un total de 1 065 322 options sur actions ont été attribuées à certains hauts dirigeants et cadres supérieurs à un prix de 6,23 \$ par action ordinaire. Au cours de l'exercice 2018, 60 000 options sur actions ont fait l'objet d'une renonciation par suite du départ d'un cadre supérieur.

La charge de rémunération est amortie sur le délai d'acquisition des droits sur les actions correspondantes visées par les options, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, avec un crédit compensatoire inscrit au surplus d'apport. La Société a comptabilisé une charge de 46 \$ et de 144 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 29 juin 2019 (charge de 55 \$ et de 141 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 juin 2018).

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 29 juin 2019.

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 29 septembre 2018	Options attribuées durant la période de neuf mois	Options exercées durant la période de neuf mois	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période de neuf mois	Nombre d'options en circulation au 29 juin 2019	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,59 \$	830 000	–	–	–	830 000	5,90	660 000
5,58 \$	–	447 175	–	–	447 175	9,43	–
5,61 \$	80 000	–	–	–	80 000	2,72	80 000
6,23 \$	1 005 322	–	–	–	1 005 322	8,43	201 064
6,51 \$	360 000	–	–	–	360 000	7,43	144 000
	2 275 322	447 175	–	–	2 722 497	s. o.	1 085 064

Le nombre d'options en circulation détenues par les principaux dirigeants s'élevait à 2 102 497 au 29 juin 2019 et à 1 655 322 au 29 septembre 2018 (se reporter à la note 17, « Principaux dirigeants »).

15. Rémunération fondée sur des actions (suite)

a) Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres (suite)

Les justes valeurs, aux dates d'évaluation, ont été déterminées à l'aide du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes. La volatilité attendue est évaluée en tenant compte de la volatilité historique moyenne du prix des actions. Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs des attributions dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions au cours du premier trimestre de l'exercice 2019 sont les suivantes.

Total de la juste valeur des options	141 \$
Prix de l'action	5,75 \$
Prix d'exercice	5,58 \$
Volatilité attendue (volatilité moyenne pondérée)	15,688 % à 17,066 %
Durée de vie de l'option (durée de vie moyenne pondérée attendue)	de 4 à 6 ans
Dividendes attendus	6,26 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (fondé sur les obligations d'État)	de 1,842 % à 1,853 %

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie

i) Droits à l'appréciation d'actions

La charge de rémunération est amortie sur le délai d'acquisition des droits sur les actions correspondantes visées par les options, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, un crédit compensatoire étant inscrit au passif. La Société a comptabilisé un profit de 8 \$ et une charge de 2 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 29 juin 2019 (profit résultant de la variation de la juste valeur de 11 \$ et de 10 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 juin 2018). Au 29 juin 2019, le passif lié aux droits à l'appréciation d'actions s'élevait à 12 \$ (10 \$ au 29 septembre 2018 et 5 \$ au 30 juin 2018).

Le tableau suivant présente un sommaire du régime de droits à l'appréciation d'actions en date du 29 juin 2019.

Prix par unité	Nombre de droits à l'appréciation d'actions en circulation au 29 septembre 2018	Droits à l'appréciation d'actions attribués durant la période de neuf mois	Droits à l'appréciation d'actions exercés durant la période de neuf mois	Droits à l'appréciation d'actions ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période de neuf mois	Nombre de droits à l'appréciation d'actions en circulation au 29 juin 2019	Nombre de droits à l'appréciation d'actions pouvant être exercés
6,51 \$	125 000	–	–	–	125 000	50 000

15. Rémunération fondée sur des actions (suite)

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (suite)

i) Droits à l'appréciation d'actions (suite)

Les justes valeurs, aux dates d'évaluations, ont été déterminées à l'aide du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes. La volatilité attendue est évaluée en tenant compte de la volatilité historique moyenne du prix des actions. Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs des droits à l'appréciation d'actions pour le premier trimestre de l'exercice 2018 sont les suivantes.

Droits à l'appréciation d'actions attribués le 5 décembre 2016	Date d'attribution	Évaluation en date du 29 juin 2019
Total de la juste valeur des droits à l'appréciation d'actions	53 \$	15 \$
Prix de l'action	6,63 \$	5,61 \$
Prix d'exercice	6,51 \$	6,51 \$
Volatilité attendue (volatilité moyenne pondérée)	de 16,520 % à 18,670 %	de 15,832 % à 16,927 %
Durée de vie des options (durée de vie moyenne pondérée attendue)	de 2 à 6 ans	de 4 à 8 ans
Dividendes attendus	5,43 %	6,67 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (fondé sur les obligations d'État)	de 0,740 % à 1,160 %	1,408 % à 1,439 %

La volatilité attendue reflète l'hypothèse à l'effet que la volatilité historique sur une période similaire à celle de la durée de vie des droits à l'appréciation d'actions est une indication des tendances à venir, ce qui peut ne pas nécessairement représenter l'issue réelle.

ii) Unités d'actions liées à la performance (« UAP »)

Le 3 décembre 2018, un total de 290 448 UAP ont été attribuées à certains hauts dirigeants et cadres supérieurs à un prix de 5,58 \$ par action ordinaire. De plus, un total de 9 060 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,83 \$ l'action par suite des versements trimestriels des dividendes depuis l'émission initiale des actions. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2019-2021, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire fixées par le comité des ressources humaines et de la rémunération et du conseil d'administration de la Société. À la fin d'un cycle de performance, le conseil d'administration de la Société déterminera, et seulement si des conditions financières figurant parmi les conditions d'acquisition, en même temps que la publication des résultats financiers et/ou d'exploitation de la Société pour l'exercice clos à la fin du cycle de performance, si les conditions d'acquisition des droits inhérents aux UAP attribuées à un participant relativement à ce cycle de performance ont été remplies. En fonction du degré de réalisation des conditions d'acquisition, entre 0 % et 200 % des droits inhérents aux UAP deviendront acquis.

Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, déterminer que la totalité ou une partie des droits inhérents aux UAP attribuées à un participant dont les conditions n'ont pas été respectées seront acquis par ce participant.

15. Rémunération fondée sur des actions (suite)

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (suite)

ii) Unités d'actions liées à la performance (« UAP ») (suite)

La valeur du paiement à faire à chaque participant correspondra au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP et cette date ne sera en aucun cas ultérieure au 31 décembre de la troisième année civile qui suit l'année civile au cours de laquelle les UAP ont été attribuées.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2018, 224 761 UAP au total ont été attribuées à des hauts dirigeants à un prix de 6,31 \$ par action ordinaire. Les droits inhérents à ces actions deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2018-2020. De plus, un total de 21 620 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,86 \$ l'action par suite des versements trimestriels des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également aux équivalents de dividendes sous forme d'UAP.

Un profit de 17 \$ et une charge de 83 \$ ont été comptabilisés pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 29 juin 2019 (crédit de 123 \$ et charge de 75 \$ au 30 juin 2018, respectivement) dans les charges administratives et de vente. Au 29 juin 2019, le passif lié aux UAP s'élevait à 83 \$ (néant au 29 septembre 2018 et 75 \$ au 30 juin 2018).

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'UAP en date du 29 juin 2019.

Cycle de performance	Nombre d'UAP en circulation au 29 septembre 2018	UAP attribuées durant la période de neuf mois	UAP exercées durant la période de neuf mois	UAP ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période de neuf mois	Nombre d'UAP en circulation au 29 juin 2019
2018-2020	235 052	11 329	–	–	246 381
2019-2021	–	299 508	–	–	299 508
	235 052	310 837	–	–	545 889

16. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	29 juin 2019	30 juin 2018	29 septembre 2018	30 septembre 2017
	\$	\$	\$	\$
Transactions sans effet de trésorerie				
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	1 967	2 033	1 041	247

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

17. Principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration ainsi que le président et tous les vice-présidents sont réputés être les principaux dirigeants de la Société. Le tableau suivant fait état de la charge de rémunération des principaux dirigeants.

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	29 juin 2019	30 juin 2018	29 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$	\$	\$
Salaires et avantages à court terme	746	746	2 221	2 174
Allocations des membres du conseil d'administration	224	230	638	670
Avantages postérieurs à l'emploi	19	39	92	109
Rémunération fondée sur des actions	21	(81)	229	206
	1 010	934	3 180	3 159

18. Charges liées au personnel

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	29 juin 2019	30 juin 2018	29 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	22 336	20 981	67 315	64 315
Charges liées aux régimes à prestations définies ¹⁾	751	1 051	3 023	1 792
Charges liées aux régimes à cotisations définies	1 556	1 444	3 820	3 631
Rémunération fondée sur des actions	21	(81)	229	206
	24 664	23 395	74 387	69 944

1) Le 16 octobre 2017, l'Alberta Treasury Board and Finance a approuvé une modification au régime horaire de l'Alberta qui a entraîné l'élimination de la réserve pour suppléments futurs et des revenus de placement cumulatifs connexes, à compter du 1^{er} janvier 2017. Par conséquent, un revenu de retraite de 1,5 million de dollars a été comptabilisé au cours du premier trimestre.

Les charges liées au personnel ont été passées en charges dans les états intermédiaires consolidés résumés non audités du résultat net et inscrites à l'actif des états intermédiaires consolidés résumés non audités de la situation financière de la façon suivante.

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	29 juin 2019	30 juin 2018	29 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$	\$	\$
Coût des ventes	19 647	18 436	60 058	54 819
Charges administratives et de vente	4 457	4 448	12 860	13 713
Frais de distribution	426	435	1 169	1 140
	24 530	23 319	74 087	69 672
Immobilisations corporelles	134	76	300	272
	24 664	23 395	74 387	69 944

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

19. Informations sectorielles

La Société compte deux secteurs d'exploitation à présenter, soit les secteurs du sucre et des produits de l'érable. La principale activité du secteur du sucre consiste à raffiner, emballer et commercialiser les produits du sucre. Le secteur des produits de l'érable transforme du sirop d'érable pur et fabrique des produits dérivés de l'érable. Les secteurs à présenter sont gérés de façon indépendante, puisqu'ils requièrent des technologies et des ressources financières différentes. La performance est évaluée en fonction des marges brutes et du résultat des activités d'exploitation des secteurs. Ces mesures sont incluses dans les rapports de gestion internes examinés par le président et chef de la direction de la Société, et la direction est d'avis que ces informations sont les plus pertinentes pour évaluer les résultats sectoriels.

Les transactions intervenues entre les secteurs à présenter comprennent les intérêts à recevoir (à payer) qui sont éliminés au moment de la consolidation.

	Pour le trimestre clos le 29 juin 2019			
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits	146 240	45 208	–	191 448
Coût des ventes	121 780	38 927	–	160 707
Marge brute	24 460	6 281	–	30 741
Amortissements	3 414	1 317	–	4 731
Résultat des activités d'exploitation	15 737	3 156	(323)	18 570
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	6 611	348	–	6 959

	Pour la période de neuf mois close le 29 juin 2019			
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits	436 446	150 274	–	586 720
Coût des ventes	360 789	132 429	–	493 218
Marge brute	75 657	17 845	–	93 502
Amortissements	10 366	3 924	–	14 290
Résultat des activités d'exploitation	50 078	7 857	(988)	56 947
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	15 591	3 387	–	18 978

	Au 29 juin 2019			
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des actifs	775 739	296 491	(165 550)	906 680
Total des passifs	(928 959)	(254 958)	627 195	(556 722)

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

19. Informations sectorielles (suite)

	Pour le trimestre clos le 30 juin 2018			
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits	148 720	50 336	–	199 056
Coût des ventes	124 463	43 163	–	167 626
Marge brute	24 257	7 173	–	31 430
Amortissements	3 587	1 359	–	4 946
Résultat des activités d'exploitation	15 936	3 713	(353)	19 296
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 667	447	–	5 114

	Pour la période de neuf mois close le 30 juin 2018			
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits	440 918	152 476	–	593 394
Coût des ventes	359 980	131 816	–	491 796
Marge brute	80 938	20 660	–	101 598
Amortissements	10 064	3 814	–	13 878
Résultat des activités d'exploitation	57 788	9 102	(1 021)	65 869
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	12 458	1 184	–	13 642

	Au 30 juin 2018			
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des actifs	773 492	290 879	(164 873)	899 498
Total des passifs	(935 292)	(247 529)	629 818	(553 003)

Les produits proviennent de clients situés dans les zones géographiques suivantes.

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	29 juin 2019	30 juin 2018	29 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$	\$	\$
Canada	149 940	149 313	448 777	448 770
États-Unis	24 762	26 186	81 355	85 328
Europe	8 132	13 291	28 506	30 086
Autres	8 614	10 266	28 082	29 210
	191 448	199 056	586 720	593 394

20. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 9 juillet 2019, la Société a exercé l'option lui permettant de proroger l'échéance de sa facilité de crédit renouvelable jusqu'au 28 juin 2024 et a apporté quelques modifications minimales à cette facilité, lesquelles n'ont pas d'incidence sur ses emprunts à rembourser ou sur ses clauses restrictives de nature financière. Une somme de 0,1 million de dollars a été versée en frais de financement.